MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=-=-=-=

Nombre de Membres En exercice : 11 Présents : 8

SEANCE DU 6 AVRIL 2021

Pouvoir: 1 Absents: 3

=-=-=

Qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mil vingt et un et le 6 du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

<u>Présents</u>: Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - M. CALMET Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir: M. VINCENT à Mme VIENOT

Absents excusés: M. VINCENT - Mme MATHIVET - Mme SAUQUET

8-PRISE EN CHARGE RESTAURANT SCOLAIRE - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Madame VIENOT, vice-présidente du conseil d'administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 €, une prise en charge a été accordée aux personnes suivantes en difficulté :

- o Mme X, pour son enfant scolarisé à l'école élémentaire Louis Clément :
 - la gratuité restaurant scolaire, d'avril 2021 à juillet 2021 inclus.
- Mme X, pour le restaurant scolaire de son enfant scolarisé à l'école élémentaire de l'Orée du Bois pour :
 - la dette à ce jour d'un montant de 386.80 € réglée par chèque au Trésor Public :
 - la gratuité du restaurant scolaire, de mars à juillet 2021 inclus.

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

PREND ACTE

 Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le conseil d'administration à Monsieur le Président et à sa vice-présidente ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme. le 7 avril 2021.

Signé : La Vice-Présidente Véronique VIENOT